Ventes Pour Taxes d'Etat

— DE —

PROPRIETES FONCIERES.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à onze heures a. m., SAMEDI, le 7ème jour de Mars, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du [illegible] jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes [illegible] dûes au taux de un pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit

MOSTLER, V'VE J.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à.......... 2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Solidelle et Josephine, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 886, le dit lot No. 15 mesure 61 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 128 pieds.

MORRISON, EDWARD—
Taxe de 1882, montant à..........50c
Taxe de 1883, montant à..........50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets bornés par les rues O'Reilly, Aubry, Prieur et Roman, désigné comme lot No. B [illegible] des ilets Nos. 108 et 867, le dit lot No. B [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue O'Reilly sur une profondeur de 82 pieds.

MOULOR, M.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à.......... 2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Prieur et J[illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 64 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 157 pieds.

MORET, V'VE JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Josephine [illegible], désignée comme une partie du lot No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 122 pieds.

MONAGHAN, M'ME ANN—
[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, [illegible] et Ro[illegible] [illegible] 127 pieds.

MONTFORT, M'ME JOHN—
[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1394 borné par les rues [illegible] Esplanade, [illegible] mesurant 150 pieds de face [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

MOUTON, M'LLE MADALENA [illegible]
Taxe de 1882, montant à..........$4 10
Taxe de 1883, montant à.......... 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fortin, Maurepas, Mystère et Encampement, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 1335, le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 150 pieds.

MORAN, M'ME ANN—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1380 borné par les rues Bagatelle, [illegible] Daniel et le Canal Marigny, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 125 pieds.

MOLINARIO, M'ME PABLO—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la partie supérieure du Bayou St. Jean, mesurant 40 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 40 pieds.

MOLINARIO, M'ME PABLO—
Taxe de 1883, montant à..........30c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la partie supérieure du Bayou St. Jean, mesurant 30 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 275 pieds.

MONTEGUT, V'VE JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... 6 00
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1789 borné par les rues Rosière, O'Reilly, Castiglione et le Chemin de Gentilly, mesurant 120 pieds de face à la rue Rosière sur une profondeur de 153 pieds.

MORGAN, PHILIP H.—
Taxe de 1882, montant à..........$30 00
Taxe de 1883, montant à.......... 30 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin de Gentilly, la profondeur vers le Lac, la dite portion fait face au Chemin de Gentilly.

MOULEZEN, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 2510 borné par le Chemin de Gentilly et les rues Esplanade et Cato.

MONTGOMERY, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à.......... 2 40
Certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 2448 borné par le Chemin de Gentilly et les rues Français, Cato, Union et Solon, faisant face au Chemin de Gentilly.

MONFORD, HENRY—
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 3296 borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Léonidas et Virginus.

MOREAU, BAPTISTE—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à.......... 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 1, mesurant 111 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 357 pieds, formant l'encoignure du Chemin Coquille et de la rue New York.

MONTAGNE, SUC. J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la partie inférieure du Bayou St. Jean.

MORERO, M'ME L.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 40
Taxe de 1883, montant à.......... 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Marigny, Mandeville et Decatur, désigné comme lot No. 8 B de l'ilet No. 10, le dit lot No. 8 B mesure 33 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 128 pieds.

MONTEGUT, FELIX—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, [illegible] Antoine et Libérale, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 1[illegible], les dits lots Nos. 3 et 4 mesurant 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Bagatelle et Génie.

MOYNIHAN, REV. CORNELIUS—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Taxe de 1883, montant à.......... 7 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Bourgogne, Mandeville et Rempart, désignés comme lots Nos. 1 à 5 de l'ilet No. 273, les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 63 pieds, formant l'encoignure des rues Marigny et Bourgogne.

MONFORD, J. J.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 1083 borné par les rues Washington, Musique, Génie et Libérale, faisant face à la rue Washington.

MOSES, M'ME B.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à.......... 3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Tricou, Delery et Chartres, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 21, le dit lot No. 4 mesure 68 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds.

MOSES, M'ME CECILE—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à.......... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Tricou, Delery et Delaronde, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 12, le dit lot No. 5 mesure 108 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 180 pieds.

MONTROSE, J. G.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Lizardi, Fortin et Royale, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 118, le dit lot No. 7 mesure 20 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Chartres et Lizardi.

MORANO, MANUEL—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 1[illegible] borné par la rue Marigny, les Champs Elysées, les rues Industrie et Agriculture.

MOORE, WM. A.—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 25 à 75.

MONTAT, SUC. VALERIE—
[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Clouet, Louisa et Marais, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 407, le dit lot No. 11 mesure [illegible] pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 11[illegible] pieds.

MORAND, V'VE F.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Independance, Villeré et Robertson, désignés comme lots Nos. [illegible] de l'ilet No. 526, les dits lots Nos. 4, 5 et [illegible] mesurent 93 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 128 pieds.

MOSES, PHILIP—
Taxe de 1882, montant à..........90c
Taxe de 1883, montant à..........90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Feliciana, Claiborne et Robertson, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 6[illegible], les dits lots Nos. 19 et 20 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

MOORE, JAMES B.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Desirée, Elmira, Pietv et Prosper, désignés comme lots Nos. 1[illegible] et 2[illegible] de l'ilet No. 627, mesurant 57 pieds de face à la rue Desirée sur une profondeur de 120 pieds.

MOREL, CHRISTIAN—
Taxe de 1882, montant à..........80c
Taxe de 1883, montant à..........80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 728 borné par les rues Louisa, Claiborne, Clouet et Prosper, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 125 pieds, formant l'encoignure des rues Claiborne et Louisa.

MOLLEN, [illegible]—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 962, borné par les rues Independance, Congrès, Schidelle et Josephine, les dits lots font face à la rue Independance.

MORA, JUAN G.—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 1[illegible] à 1[illegible], bornés par les rues [illegible] Poland à Laulie, Industrie et Agriculture.

MOLEAU, L. O.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme le lot No. [illegible] sur le côté [illegible] du Chemin de Gentilly, la dite portion mesure un demi arpent de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de [illegible] arpents.

MUGNIER, PIERRE—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Derbigny et Roman, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 764, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 92 pieds.

MUNOZ, SUC. ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 90
Taxe de 1883, montant à.......... 1 90
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible], borné par l'avenue St. Bernard, l'avenue Londres, les rues Celestine et Génie, mesurant 76 pieds de face à l'avenue St. Bernard sur une profondeur de 74 pieds.

MOREAU, M'ME HONORE—
Taxe de 1882, montant à..........$7 80
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Monroe, Hancock et Jumonville, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 7[illegible], les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 62 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 128 pieds.

MOREAU, M'ME H.—
Taxe de 1882, montant à..........$7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Peters et Chartres, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 22, mesurant 6[illegible] pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 60 pieds.

MOREAU, ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à..........$4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Elmire, Desirée et Chartres, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 22, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de [illegible] pieds.

MOREAU, ELIZABETH—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Peters, Desirée et Chartres, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 25, mesurant 66 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 60 pieds.

MURPHY, M'LLE E.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1175 borné par les rues Union, Bagatelle, Libérale et Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 120 pieds.

MUSQUIERE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à.......... 2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1203 borné par les rues Français, Union, Verta et Force, mesurant 25 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds.

MURPHY, PAT, No. 1—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 3239 borné par les rues Français, Union, Léonidas et Stephen Gerard, faisant face à la rue Français.

MURPHY, PAT, No. 2—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 3267 borné par les rues Bagatelle, Union, Léonidas et Stephen Gerard.

MULLER, JACOB, No. 2—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 777, le dit lot No. 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

MURPHY, R. ET A. LESSEPS—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1029 borné par les rues Espagne, Mandeville, Colombe et Génie.

MURPHY, W. E. ET R.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 1167 borné par les rues Arts, Musique, Libérale et Force.

MURPHY, A.—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........45c
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Mandeville, Marigny, Verta et Marais, faisant face à la rue Mandeville.

MULLER, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$29 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Neuf certains ilets et demi de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les ilets Nos. [illegible] et [illegible] borné par la rue Mandeville, les Champs Elysées, la rue Béré et le Chemin de Gentilly.

MULLER, V'VE HENRY—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à.......... 2 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Louisa, Clouet et [illegible], désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'ilet No. 302, les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

MULLER, V'VE H.—
[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] Claude, Louisa, Clouet et Marais, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 45 pieds de face à la rue St. Claude sur une profondeur de [illegible] pieds.

MURPHY, V'VE JOHN—
[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Port, Lafayette et Villeré, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible] [illegible] l'encoignure des rues [illegible] et Port.

MURPHY, W. E.—
[illegible]
[illegible] rue Mathilde sur une profondeur de [illegible] pieds.

MURPHY, W. E.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 962, borné par les rues Gordon, Monroe, Josephine et Celestine, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Gordon sur une profondeur de [illegible] pieds.

MURPHY, W. E.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 964, borné par les rues Manuel, Mathilde, Génie et Celestine.

MURPHY, W. E.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 965 borné par les rues Mathilde, Alexandre, Génie et Celestine, mesurant 581 pieds de face à la rue Mathilde sur une profondeur de 119 pieds.

MURPHY, W. E.—
Taxe de 1882, montant à..........$7 80
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1044 borné par les rues Laharpe, Columbus, Galvez et Miro, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 128 pieds.

MURTON, M'ME MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. [illegible] borné par les rues Manuel, Mathilde, Génie et Célestine.

MURTON, M'ME MARG'T—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 2[illegible] borné par les rues Delery, Tricou, Solon et Pelopidas.

MUMFORD, HENRY—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 3[illegible] borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Léonidas et Virginius.

MCDANIEL, EDW.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Josephine et Celestine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 123 pieds.

MCKAY, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$4 80
Taxe de 1883, montant à.......... 4 80
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1344 borné par les rues Colombus, Laharpe, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 64 pieds de face à la rue Colombus sur une profondeur de 128 pieds.

MCFARLAND, M'ME WM.—
Taxe de 1882, montant à..........9c
Taxe de 1883, montant à..........9c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1211 borné par les rues Marigny, Verta, Mandeville et Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Marigny et Vertu.

MCNABB, JAMES—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet [illegible] borné par les rues Royale, Dauphine, Lizardi et Gamory, mesurant 37 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 160 pieds.

MCDAVITT, T. P.—
Taxe de 1882, montant à..........12c
Taxe de 1883, montant à..........12c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les lots Nos. 1825 et 1826 bornés par les rues [illegible] Poland, [illegible] et Agriculture.

MCNEIL, ALLA—
Taxe de 1882, montant à..........$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin [illegible], [illegible], Lepage et le Bayou St. Jean, désigné comme lot A dans les [illegible], le dit lot A fait face au Chemin de Gentilly.

MCDERMOTT—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 904 borné par les rues Emilie, Couvent, Prosper et Sole, mesurant 130 pieds de face à la rue Emilie sur une profondeur de 304 pieds.

MCENERY, JOHN—
Taxe de 1883, montant à..........$2 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Jeanne, Pauline et Chartres, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. [illegible], faisant face à la rue Royale.

MCHENRY, MARY—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, [illegible] et [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 136, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds.

MCILHENNY, EDW.—
[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Libérale, Force, désigné [illegible] à la rue Français, sur une profondeur de 127 pieds.

MCILHENNY, EDW.—
[illegible]
[illegible] Force.

MCGIBBON, GEO.—
[illegible]

MCGIBBON, GEO.—
Taxe de 1882, montant à..........30
Taxe de 1883, montant à..........30
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1017 borné par les rues Desirée, Pieté, Génie et Celestine, mesurant 141 pieds de face à la rue Desirée sur une profondeur de 120 pieds.

MCGIBBON, GEO.—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1077 borné par les rues Desirée, Pieté, Génie et Libérale, mesurant 341 pieds de face à la rue Desirée sur une profondeur de 120 pieds.

MCGIBBON—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 1078 borné par les rues Desirée, Elmire, Génie et Libérale.

MCDOUGALL, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........$12 00
Taxe de 1883, montant à.......... 12 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin de Gentilly, profondeur vers le lac.

MCDOUGALL, JEAN—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 2505 borné par les rues Madison, Manuel, Hamburg et Beauregard.

MCDONALL, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à.......... 2 44
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 5.

MCGLOIN & KLEINPETER—
Taxe de 1882, montant à..........45c
Taxe de 1883, montant à..........46c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme lot No. 5 sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, mesurant 310 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 661 pieds.

MCDONALD, MARY—
Taxe de 1882, montant à..........$3 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.......... 3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Espagne, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 734, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 117 pieds.

MCFOUND, WM.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1170 borné par les rues Espagne, Mandeville, Libérale et Force, faisant face à la rue Espagne.

MCCLOSKEY, HUGH—
Taxe de 1882, montant à..........$12 90
Taxe de 1883, montant à.......... 12 90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Peters, les Champ Elysées et la rue Decatur, désigné comme lot No. 8, le dit lot No. 8 mesure 67 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 123 pieds.

MCCORMICK, SUC.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Lafayette, Port et Rempart, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 1[illegible], le dit lot No. 6 mesure 20 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 100 pieds.

MCDONOUGH, PHILAIN—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Congrès, Independance, Josephine et Celestine faisant face à la rue Congrès.

[illegible]
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Londres, les rues [illegible] [illegible] sur une profondeur de 100 pieds.

NA[illegible], JOS.—
[illegible]
[illegible] mesurant 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 128 pieds.

NATAILLE, PIERRE—
[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Onzaga, Broad et White, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1[illegible], [illegible] pieds de face à la rue D'Abadie sur une profondeur de [illegible] pieds.

NELDER, ROW.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 60
Taxe de 1883, montant à.......... 1 60
[illegible]

NAUDIN, JEAN PIERRE—
[illegible]
Deux certains lots de terre, [illegible]

[illegible]
[illegible]

NELSON, M'LLE MARY—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par la rue Lepage, les terres marécageuses et les rues Washington, Esplanade et White, mesurant 122 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds, formant l'encoignure de la rue Lepage et des terres marécageuses.

NEDY, M'LLE ANGELIQUE—
Taxe de 1882, montant à..........$7 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Peters, Egana, Andry et Delaronde, désignés comme lots Nos. 9 à 12 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 9 à 12 mesurent chaque [illegible] pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Peters et Egana.

NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB—
Taxe de 1883, montant à..........$7 60
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1331 borné par les rues Esplanade, Ducayet, Fortin et Maurepas, mesurant 331 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 134 pieds.

NEW ORLEANS AND NORTH EASTERN RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1883, montant à..........30c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme terres de prairies.

NICOTAUD, C. L.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à.......... 4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Onzaga, D'Abadie, St. Bernard et Prieur, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. [illegible], mesurant 1[illegible] pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 150 pieds.

NICHOLAS, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Leonard, Annette, Libérale et Force, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 1174, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue St. Leonard sur une profondeur de 128 pieds.

NIXON, JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets bornés par les rues Musique, Génois, Passage, Lac et Esplanade, désigné comme lot No. 3 des ilets Nos. 1[illegible] et [illegible], le dit lot No. 3 fait face à la rue Musique.

NICHOLAS, LAUD'S.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 430 borné par les rues Gordon, Adams, Marais, et Urquhart, les dits lots font face à la rue Gordon.

NICHOLAS, ISUM—
Taxe de 1883, montant à..........$1 86
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Desirée, Pieté, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 479, le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Desirée sur une profondeur de 120 pieds.

NICHOLAS, ISUM—
Taxe de 1883, montant à..........90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos. 23 à 25 de l'ilet No. 651 borné par les rues Desirée, Pieté, Robertson et Claiborne; les dits lots mesurent 81 pieds de face à la rue Desirée sur une profondeur de 120 pieds.

NICHOLAS, M'ME A. [illegible]—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Mazant, France, [illegible] et P[illegible], mesurant 3[illegible] pieds de face à la rue Mazant sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

NICHOLAS, M'ME A. E. ET P. A. MAURIN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 00
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 2[illegible] borné par les rues Mazant, Barthelemy, Sorde[illegible] et Prosper, mesurant 35 pieds de face à la rue Mazant sur une profondeur de 125 pieds.

NICHOLAS, M'ME A. E.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Mazant, France, Sor[illegible] et Por[illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Mazant sur une profondeur de 175 pieds.

NICHOLAS, M'ME A. E.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Barthelemy, Mazant, [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 45 pieds.

NICHOLAS, M'ME A. E. ET JAS. A. MILLARD—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues France, Mazant, [illegible] et Force, mesurant [illegible] pieds de face à la rue France sur une profondeur de 61 pieds.

NICHOLAS, M'ME A. E. ET JAS. A. MILLARD—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans [illegible] rue Mazant [illegible]

NICHOLAS, M'ME A. E. ET P. A. MAURIN—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1340 borné par les rues France, Mazant, [illegible] et Force, mesurant 3[illegible] pieds de face à la rue France sur une profondeur de [illegible] pieds.

NICHOLAS, M'ME A. E. ET P. A. MAURIN—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Mazant, Barthelemy, [illegible], mesurant 41 pieds de face à la rue Mazant sur une profondeur de 61 pieds.

NICHOLAS, M'ME A. F.—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Mazant, [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Mazant sur une profondeur de 100 pieds.

NOEL, M'ME M. M.—
Taxe de 1882, montant à..........$5 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], les Champs Elysées, [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 3[illegible], mesurant 32 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de [illegible] pieds.

NORBERT, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........[illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet [illegible] Londres, désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. 1[illegible], [illegible] à la rue Libérale sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure [illegible] des rues Libérale [illegible] Nouvelle-Orléans.

NOTT, CHS. G.—
Taxe de 1882, montant à..........$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à..........[illegible]
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues [illegible], Bagatelle, [illegible] et Force, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Union sur une profondeur de [illegible] pieds.

NOEL, J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lot, St. Bernard, [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] fait face à la rue Lot sur une profondeur de 100 pieds.

NOBLE, M'ME MARY F.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Lapeyrouse, White, [illegible] et D[illegible], mesurant 27 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Lapeyrouse et White.

NOTT, V'VE FREDERICO—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1993 borné par les rues Floride, Maurepas, terres marécageuses et les terres [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Floride sur une profondeur de 120 pieds.

NOEL, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets bornés par les rues Royale, Mathilde et Alexandre, désigné comme lot No. 3 des ilets Nos. [illegible] mesurant [illegible] pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 115 pieds.

NOEL, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........$6 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Louisa, Clouet et [illegible], désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. [illegible], les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds.

NOEL, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible] borné par les rues Tricou, Delery, Industrie et la Promenade Florida.

NOEL, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..........6c
Taxe de 1883, montant à..........6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1[illegible]52 borné par les rues Tricou, Delery, Agriculture et Abondance.

NOEL, ALEX.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 2391, borné par les rues Tricou, Delery, Ne Plus Ultra et Paris.

NENDIOLA, JOACHIM ET AUTRES—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Delery, Tricou et Bourgogne, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 21[illegible], le dit lot No. 2 mesure 41 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

OSCAR, ELIZA—
Taxe de 1883, montant à..........45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Laharpe et Roman, désigné comme lot No. 5[illegible] de l'ilet No. 8[illegible], le dit lot No. 5[illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de 68 pieds.

OSCAR, M'ME JOS.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 10
Taxe de 1883, montant à.......... 1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Laharpe et Roman, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 20 mesure [illegible] pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de 66 pieds.

O'[illegible], MICHAEL—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1546 borné par les rues [illegible], St. Antoine, Esperance et [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 128 pieds.

OWEN, THEO.—
Taxe de 1882, montant à..........$2 40
Taxe de 1883, montant à.......... 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Havane, Magistrat et l'avenue Londres, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1335, le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Havane sur une profondeur de 100 pieds.

OHRE, CHAS. LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Montegut et Dau[illegible], désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 100 pieds.

OHLSEN, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à..........6c
Taxe de 1883, montant à..........6c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. [illegible] borné par les rues [illegible], Pieté, Desirée, Agriculture et Abondance.

OLIVA[illegible], M[illegible]—
Taxe de 1882, montant à..........$15 00
Taxe de 1883, montant à.......... 15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Claude, les Champs Elysées et [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de [illegible] pieds.

OLIVIER, V'VE CESAIRE—
[illegible]..........$10 00
[illegible]..........10 00
[illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues Bagatelle, Union, [illegible].

OL[illegible], HENRY—
[illegible]..........90c
[illegible]..........90c
[illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. [illegible] borné par les rues [illegible], Broad et White, [illegible] à la rue Aubry sur une profondeur de 107 pieds.

[illegible]
[illegible]

O'[illegible]
[illegible]..........$1 20
[illegible]..........1 20
[illegible]

[illegible]
[illegible]..........$2 00
[illegible]

OLIN, REV. [illegible]—
[illegible]..........$2 [illegible]
[illegible]

ODI[illegible], JEAN M.—
[illegible]..........$6 00
[illegible]

O'BRIEN, D. D.—
[illegible] montant à..........$3 46
[illegible] Lafayette, Rempart [illegible], le dit lot No. 12 mesure [illegible] à la rue Musique sur une profondeur de [illegible] pieds.

PANLEY, GEO.—
[illegible] montant à..........$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Français, [illegible], les Champs Elysées sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

P[illegible], M'LLE P.—
[illegible] montant à..........$12 00
[illegible] Decatur, Colombus, et Marais, [illegible] pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 107 pieds.

PANDELY, V'VE P.—
[illegible] montant à..........$2 10
[illegible] montant à.......... 2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Serdeni, Union et Josephine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet [illegible], le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds.

PALISSIER, GREGORIO—
[illegible] montant à..........$5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 2[illegible], le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 128 pieds.

PAUL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Celestine et Génie, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 1[illegible], le dit lot No. 10 mesure 16 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 125 pieds.

PAUL, JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$1 20
Taxe de 1883, montant à.......... 1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 560 borné par les rues St. Antoine, Lizardi, Pelopidas et Livingston, mesurant 250 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 115 pieds.

PLAPP, PHILIP—
Taxe de [illegible], montant à..........$6 60
[illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos. 2, 3 et 4 de l'ilet No. 1[illegible], [illegible] pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 125 pieds.

PLAPP, PHILIP—
Taxe de [illegible], montant à..........90c
[illegible] ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1548 borné par les rues [illegible], Français et Union, les dits lots [illegible] 64 pieds de face à la rue Esperance sur une profondeur de 128 pieds.

F[illegible], EUGENE—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] Londres, Force et l'avenue Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 1180, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Libérale sur une profondeur de 116 pieds.

PARHAM, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1197 borné par les rues D'Abadie, Aubry, Tonti et Rocheblave, mesurant 30 pieds de face à la rue D'Abadie sur une profondeur de 126 pieds.

PATTERSON, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1309 borné par les rues Vertu, Français, les Champs Elysées, et la rue Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Vertu sur une profondeur de 128 pieds.

PASCAL, LEONARD—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Union, Verta et Magistrat, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 1330, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds.

PATTON, JAMES—
Taxe de 1882, montant à..........$6 40
Taxe de 1883, montant à.......... 6 40
Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1473 borné par les rues Lot, St. Antoine, Azile et Magistrat, faisant face à la rue Lot, formant l'encoignure des rues Lot et St. Antoine.

PASCAL, L. C.—
Taxe de 1882, montant à..........$3 70
Taxe de 1883, montant à.......... 3 70
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Lot et Magistrat, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 4 mesure 312 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 125 pieds.

PASCAL, L. C.—
Taxe de 1882, montant à..........60c
Taxe de 1883, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Lot et Magistrat, désignés comme les lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. [illegible], mesurant 64 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 125 pieds.

PAYRAU, DAMIENS—
Taxe de 1882, montant à..........$1 60
Taxe de 1883, montant à.......... 1 60
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1514 borné par les rues White, Aubry, D'Abadie et Broad, mesurant 81 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 105 pieds.

PARLANGE, HY.—
Taxe de 1882, montant à..........$6 80
Taxe de 1883, montant à.......... 6 80
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 1545 borné par la rue St. Jean, le Chemin de Gentilly, les rues Lafitte et Floride, mesurant [illegible] pieds de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 108 pieds.

PATIN, F.—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les ilets Nos. 1734 à 17[illegible] bornés par les rues Fortin, Esplanade, le Bayou St. Jean et le Chemin de Gentilly, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 181 pieds.

PAYA, J. ET G. LAVIE—
Taxe de 1882, montant à..........$1 80
Taxe de 1883, montant à.......... 1 80
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin de Gentilly, profondeur vers le lac.

PLANCHARD, MINEURS J. J. B.—
Taxe de 1882, montant à..........30c
Taxe de 1883, montant à..........30c
La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme la moitié de l'ilet No. [illegible] borné par l'avenue Londres, les rues Havana, Béré et Beauregard, faisant face à l'avenue Londres.

PALSEY, GEO. C.—
Taxe de 1882, montant à..........15c
Taxe de 1883, montant à..........15c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 2[illegible] borné par les rues Cato, Solon, les Champs Elysées et le Chemin de Gentilly, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Cato sur une profondeur de 105 pieds.

PAUL, SUC. M. JOHN—
Taxe de 1882, montant à..........$3 60
Taxe de 1883, montant à.......... 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. [illegible] sur la partie inférieure du Bayou St. Jean, mesurant [illegible] pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 150 pieds.

PLASWORTH, PETER—
Taxe de 1883, montant à..........$9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Dauphine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 163, mesurant 37 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 127 pieds.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Chartres et Decatur, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 10, le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 125 pieds.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Mandeville, Chartres et Marigny, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 10, le dit lot No. 19 mesure 115 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Bourgogne, les Champs Elysées et la rue Dauphine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 260, le dit lot No. 8 mesure 64 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 127 pieds, formant l'encoignure des rues Marigny et Bourgogne.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Bourgogne, les Champs Elysées et la rue Dauphine, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 2[illegible], le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 127 pieds.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 60
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 644 borné par les rues Musique, Robertson, Washington et Claiborne, mesurant 100 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 100 pieds, formant l'encoignure des rues Musique et Robertson.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$3 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 646 borné par les rues Arts, Lafayette, Robertson et Claiborne.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........60c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 593 borné par les rues Lesseps, France, Robertson et Villeré, faisant face à la rue Lesseps.

PANDELY, GEO.—
Taxe de 1883, montant à..........$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'ilet No. 597 borné par les rues Jeanne, Pauline, Robertson et Villeré.